

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

Date de convocation du Conseil Municipal :	15.01.2024
Date d'affichage du compte-rendu :	24.01.2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	25

Le vingt-deux Janvier deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**, Mme Marie **KOHLER**.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Henri **MOINARD** et Mme Helen **ACE**, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Jean WAROUX, M. Christian GOUJEAU, M. Christian AUBERT et Mme Christelle BIET ainsi que M. Alain **HURIEZ** et non représenté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Rodolphe **FOURRE**.

Le Maire accueille l'assemblée à l'occasion de la 1^{ère} réunion de l'année 2024 et renouvelle ses vœux de bonne année et de bonne santé à tous. A la demande d'Amanda, une photo est diffusée depuis son lieu de vacances, puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la rédaction du compte rendu de la séance du 11 Décembre 2023

CHATEAU DE JAVARZAY : BILAN DE LA SAISON 2023

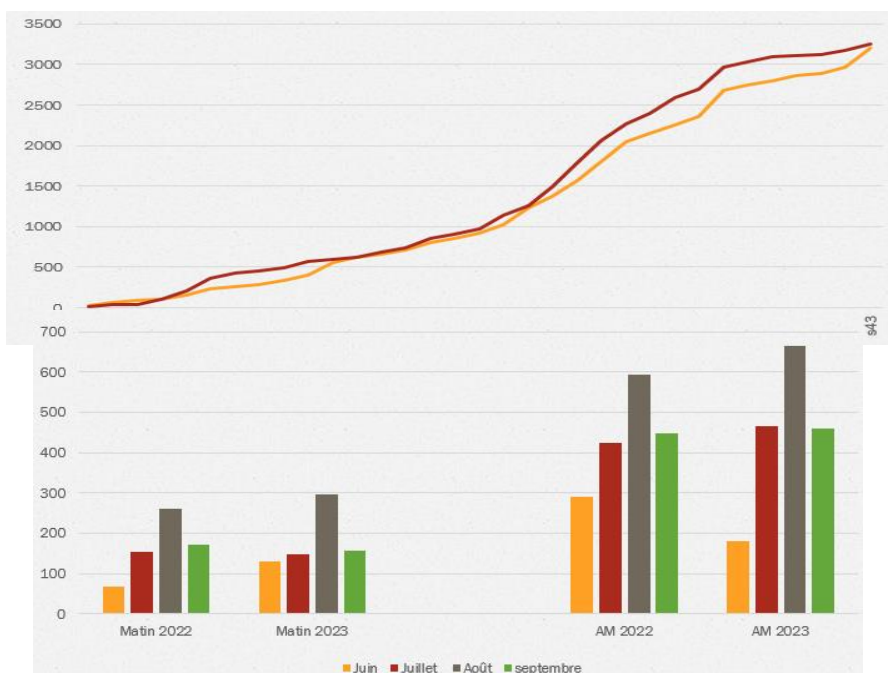
Nicole Bettan présente ce dossier

Madame Bettan commente les tableaux de synthèse comparatifs de 2022 et 2023, et répond aux questions :

Nombre des entrées

Orange : 2022

Rouge : 2023



Nombre des entrées en Haute Saison

Exposition temporaires château 2023			
Dates	artistes	type	fréquentation
2 juin au 2 juillet	Madalina Dina	peinture/dessin	350
4 au 31 juillet	Yvelise Ballu	photographie	350
31 juillet au 16 août	Croctoo	dessin aquarelle	480
17 au 30 août	Aurélie Ducasse	Mosaïque	168
31 août au 14 septembre	Slimane	peinture/dessin	220
16 septembre au 2 octobre	Amis du Château	artisanat	610
3 au 15 octobre	ARBRE	Expo togo	37
17 octobre au 5 novembre	Sébastien Joffre	photographie	63
			2278

Provenance des visiteurs	2022	2023
Chef-Boutonne (79110)	7%	13%
Poitou Charentes/NA	31%	19%
Deux Sevres	24%	21%
France	22%	27%
Etranger	17%	21%

Le montant de la recette des entrées en 2023 s'élève à 19 940€ (19 348€ en 2022)

Le montant de la vente de produits de la boutique s'élève à 1386.50 € (1 539€ en 2022)

Le montant de la vente de livres s'élève à 611€ (930 € en 2022)

CHATEAU DE JAVARZAY : MODALITES D'OUVERTURE SAISON 2024

Nicole Bettan présente ce dossier

Les modalités d'ouverture de la saison 2024 étudiées par le groupe de travail du Château sont présentées :

- Maintien des tarifs d'entrée de 2022 et 2023 pour 2024
- Pas de changement de périodes et d'horaires d'ouverture : de Pâques à la Toussaint
- Programme d'animations sur la période d'ouverture :
 - Pâques et Halloween (pendant les vacances scolaires – zone A)
 - Animations complémentaires en mars/avril et mai avec utilisation supérieure de la salle d'exposition
 - Participation à la Nuit Européenne des Musées (18 mai) et à la Semaine de la science (octobre)
 - Partenariat avec PAH : Atelier ludique pour les petites vacances (vacances de la Toussaint)
 - PCC – Confirmation de la participation à l'animation « Dimanche de caractère » le 13 Octobre 2024.
- Actions de communication publicitaire
 - Insertion publicitaire Le Tournesol (3 insertions : mars/juillet/septembre)
 - spots publicitaires France Bleu + intervention dans la « Matinale » pour les animations
 - Insertion publicitaire dans le guide estival de la NR
 - Insertion dans les brochures promotionnelles de l'OT de Niort/Marais poitevin
- Réitération de l'opération promotionnelle auprès des hébergeurs touristiques locaux : 10 entrées ½ tarif à offrir à leurs clients pendant la saison estivale.
- Vente en régie de boissons fraîches dont il convient de fixer les tarifs

Plusieurs sujets sont abordés dont les suivants :

- Une suggestion est formulée quant à la possibilité ou non de demander à l'Office de Tourisme de Melle d'être le relais pour la vente de produits identifiés « Château de Javarzay », afin d'accentuer la promotion du site qui par ailleurs est à renforcer avec les outils de communication dont dispose la collectivité.
- Par ailleurs, une animation est programmée le dimanche du week end d'ouverture pour attirer le plus grand nombre de visiteurs. Il s'agira d'une conférence sur la cristallerie d'art par Monsieur Luc Gardiol.
- La volonté aurait été de proposer des boissons de produits du terroir mais cela est techniquement difficile au format de 25 à 33cl.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

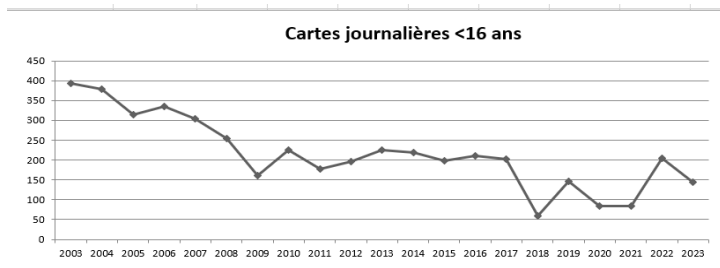
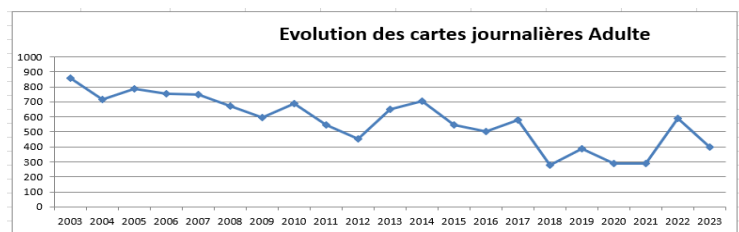
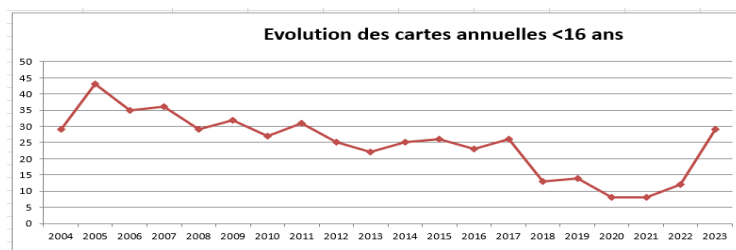
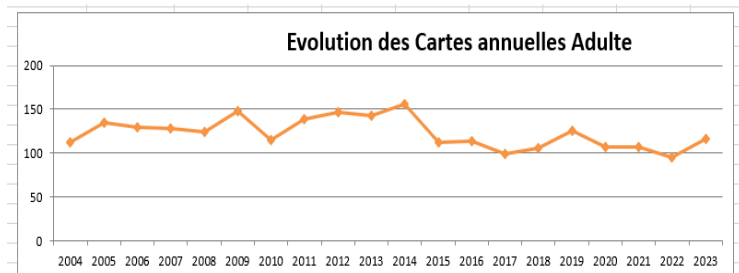
- **Valide les modalités d'ouverture telles que présentées**
- **Confirme le maintien des tarifs d'entrée au château de 2023**
- **Confirme le maintien des tarifs de vente des produits de la Boutique**
- **Fixe les tarifs de vente des boissons proposées : eau à 1^e et sodas à 2€**

PECHE DANS L'ETANG DE JAVARZAY : BILAN DE LA SAISON 2023

Annie Gonnord présente ce dossier

Le bilan de la saison de pêche 2023 dans l'étang de Javarzay est présenté et commenté au vu des tableaux de synthèse suivants :

Evolution des ventes de cartes de pêche



PECHE DANS L'ETANG DE JAVARZAY : REGLEMENT 2024

Annie Gonnord présente ce dossier

Il est précisé que le projet de règlement 2024 commenté par Madame Gonnord, a préalablement été partagé avec les représentants de l'association PECH et les membres de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche à l'étang pour 2024 :

OUVERTURE:

Samedi 24 Février 2024 à 8 H, uniquement pour les détenteurs de cartes annuelles

Dimanche 25 Février 2023 à 8 H pour tous les pêcheurs.

HORAIRES :

- du 24 Février au 11 Mai 8 H à 20 H

- du 12 Mai au 7 Septembre 7 H à 23 H

- du 8 Septembre à la fermeture 8 H à 20 H.

FERMETURE :

Dimanche 24 Novembre 2024 à 20 H pour les cartes journalières

Dimanche 15 Décembre 2024 à 20 H pour les pêcheurs détenteurs d'une carte annuelle.

TARIF DES CARTES :

Carte annuelle adulte 72 € Carte journalière adulte 10 €

Carte annuelle moins de 14 ans 36 € Carte journalière moins de 14 ans 5 €

(pour les jeunes nés après le 1^{er} janvier 2011).

Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans (nés après le 1er janvier 2019) avec une ligne sans moulinet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe les tarifs 2024 et adopte le règlement 2024 ainsi proposé.

Les dépositaires de carte de pêche sont : Le Fournil des Halles, l'Atelier Créateur, le Fournil de Javarzay, Stockfouille et le Château de Javarzay, sont remerciés pour leur contribution à cette action.

L'intégralité du règlement 2024 sera publiée sur le site internet de la commune et remise à l'occasion de chacun des achats de cartes.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le Maire présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP sont communiquées :

- Nouveau DGS David Milcent qui était Directeur Général Adjoint

- Travail sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUiH / Stratégie du PLUiH - calendrier politique – plutôt des avis convergents sur les priorités - restitution du travail - reunion publique le 13 mars 2024
- Débat sur les orientations budgétaires : pas beaucoup de mesures nouvelles
- Politique des biodéchets.

COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE CLSPR

Le Maire présente ce dossier

Le Conseil Municipal lors de la séance du 13 Novembre 2023 a déterminé la composition de la CLAVAP. Des modifications ont été apportées quant à cette instance devenue **Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable**, notamment au niveau de sa composition. Le nombre d'élus membres qui était de 4, doit être porté à 6.

La CLSPR est ainsi composée avec les candidatures retenues de Sophie Robion et de Marie – Claire Veque :

MEMBRES DE DROIT		CONSEIL MUNICIPAL	
NOM	QUALIFICATION	NOM	QUALIFICATION
Fabrice MICHELET	Président de la commission	Nicole BETTAN	6ème Adjointe
Christian AUBERT	1er Adjoint	Christian GOUJEAU	Conseiller municipal
Emmanuelle DUBÉ	Préfet	Christelle BIET	Conseillère municipale
Emmanuelle MAILLET	DRAC	Sophie ROBION	Adjointe
Jean RICHE	ABF	Marie-Claire VEQUE	Maire déléguée - Adjointe
ASSOCIATIONS PPMVP		PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	
NOM	QUALIFICATION	NOM	QUALIFICATION
Aurélié LIÉGE	Fondation du Patrimoine	Lionel BAUDRY	Directeur commercial retraité
Morgan LE BOT	CAUE 79	Cindy MAUXION	Commerçante
Mélanie BOUDET	Petite Cité de Caractère	François GAGNAIRE	Agriculteur retraité
Pierre GENDRAUX	Les Amis du Château	Franck BUFFE TEAU	Architecte conseil
Anne-Laure COLLIER	ADS	Maxime PRESTAT	Notaire

VENTE DE PARCELLE A LA BATAILLE

Marie Claire VEQUE présente ce dossier

A l'occasion de la réunion de quartier à la Bataille, Monsieur Claude Paillaud a sollicité la possibilité d'acquérir une zone de 50m² qu'il est le seul à utiliser ponctuellement . La propriétaire voisine qui a été informée de ce projet n'est pas volontaire pour l'acquérir.

Il est donc proposé de céder cette parcelle cadastrée 027 B0422 à La Bataille, à Monsieur Claude Paillaud, au prix de 50 €, étant précisé qu'il prendra également les frais d'acte notarié à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte de vendre ladite parcelle aux conditions indiquées.



ACHAT DE PARCELLE

Le Maire présente ce dossier

Un transformateur Enedis et le point tri se trouvent sur la parcelle privée

A l'occasion de la signature d'une convention avec Enedis, le propriétaire du terrain, Monsieur André Grelier représentant les propriétaires, a proposé à la commune, de le lui céder, pour 1€ symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir cette parcelle aux conditions proposées pour que l'implantation du transformateur se trouve sur une zone publique. Il est précisé que les frais de division et les frais d'acte seront à la charge de la commune de Chef Boutonne.



ACHAT D'UN CAMION

Patrick Petit et Christian Aubert présentent ce dossier

Dans le cadre des investissements 2024, il est d'ores et déjà envisagé de remplacer le camion benne de 22 ans d'âge, devenu trop vétuste. La commission Finances a finalisé le cahier des charges préparé par les services techniques, lors de sa réunion du 16.01.2024.

Compte tenu du marché de l'occasion, il est proposé de mandater plusieurs élus pour aller voir des véhicules avec Cyril Gendraux agent responsable du parc de véhicules .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide le principe d'achat d'un camion pour remplacer le camion benne.**
- **Fixe une enveloppe financière afin d'être le plus réactif possible,**
- **Donne mandat à Patrick Petit, Pascal Truteau, Pascal Quintelier et Claude Papot pour cet achat.**

FONDATION DU PATRIMOINE – PARTICIPATION COMMUNALE POUR VALORISER LE PATRIMOINE

Christian Aubert présente ce dossier

Afin d'encourager la mise en valeur du patrimoine privé non protégé par l'Etat, la commune apporte un soutien financier à la Fondation du Patrimoine afin que cette dernière puisse aider les propriétaires privés éligibles pour la valorisation de leur patrimoine. Ce soutien à la Fondation est acté par une Convention de partenariat conclue en 2018 puis en 2021, renouvelable par tacite reconduction. 2 versements, de 15 000 € chacun, ont été opérés à ce jour (1 en 2018 et 1 en 2020)

La Situation fin 2023 est la suivante : 10 081 € engagés (2019: 4 dossiers – 2020:2 dossiers – 2022: 1 dossier)
Le solde disponible est donc de 19 919 €

Considérant ce constat, la commission Finances a été invitée à reconsidérer et modifier les modalités d'attribution des aides aux projets.

Après en avoir délibéré, la proposition de la commission, ainsi établie est validée par l'assemblée et Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant avec la Fondation du Patrimoine :

Taux	convention actuelle	Proposition validée
imposable	5%	15%
non imposable	15%	25%
Montant Maximum de l'intervention		
imposable	1 000,00 €	3 000,00 €
non imposable	2 500,00 €	5 000,00 €

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Sophie Robion présente ce dossier

Tableau de suivi des postes qui évolue régulièrement

Il sera proposé d'actualiser le tableau des effectifs pour tenir compte :

- de la volonté de faire évoluer le poste d'Agent Administratif Principal 2^{ème} classe occupé par l'agent en charge de l'urbanisme en poste de Rédacteur, eu égard à l'évolution de ses missions et de la responsabilité qui en découle.
- du fait qu'après 4 mois de contrat en accroissement temporaire d'activité (ATA) pour la gestion administrative des Services Techniques, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à raison de 20h par semaine dont 17h30 seront consacrées aux Services Techniques et 2h30 pour assurer une mission administrative complémentaire annualisée.
- De la suppression du poste d'assistant de conservation du patrimoine initialement occupé par Pascaline Ricard qui s'est vue confier le poste de chargé de mission du développement après le départ de Viviane DUPONT.

Il est précisé que les missions liées à l'animation, hormis celles du château (conservées par Pascaline) et celles de la médiathèque (gérées par les 2 agents de la médiathèque) sera assurée par Maeva Brochard par le biais d'une adhésion 2023-2024 de la collectivité (60€), au Groupement GESA 79 (Groupement d'Employeurs Sports et Animations des Deux-Sèvres) et d'une convention cadre de mise à disposition de Maéva, de février à aout 2024. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention pour une mise à disposition de 30heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix (1abstention) valide les propositions et valide le tableau des effectifs actualisé.

Frédéric Wattebled demande que le tableau d'évolution des effectifs et des impacts financiers depuis le début du mandat, soit communiqué.

CENTRE DE GESTION 79 – SERVICE INTERIM – AVENANT A LA CONVENTION

Sophie Robion présente ce dossier

Le Conseil d'administration du Centre de gestion a décidé le 11 décembre 2023, d'augmenter le taux de facturation des frais de gestion du service intérim, au 1^{er} janvier 2024, passant ainsi de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition.

Considérant que la collectivité a parfois recours à ce service interim pour des remplacements ponctuels, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de l'avenant 3 à la convention d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion 79 signée par la collectivité, prévoyant cette évolution de tarifs.

PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION 79

Sophie Robion présente ce dossier

Sophie Robion rappelle que la réforme de la Fonction Publique oblige une prise en charge partielle de la collectivité:

- De la prévoyance au 01/01/2025
- De la complémentaire maladie au 01/01/2026.

Les mesures préconisées sont :

- L'augmentation de la participation minimale de l'employeur public de 20 à 50% de la cotisation de l'agent
- La mise en place d'une couverture collective à adhésion obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- MANDATER le CDG79 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, la négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements publics locaux affiliés du département, de représenter la communauté de communes dans les négociations et de conclure un accord collectif;

- MANDATER le CDG79 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance ;

- S'ENGAGER à communiquer au CDG79 les caractéristiques statistiques des effectifs nécessaires à la consultation;

Et prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG79 par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat ;

VIDEOPROTECTION DES VOIES OU ESPACES PUBLICS

Jean Waroux présente ce dossier

Monsieur le Maire explique pourquoi il a souhaité que ce sujet sensible, soit préalablement présenté à l'assemblée avant d'être étudié. Il demande à l'assemblée, d'échanger respectueusement.

Jean Waroux indique que lors de sa dernière réunion le 30 novembre 2023, la Commission Développement a été informé d'un courrier de Madame la Préfète stipulant la volonté de l'Etat d'accélérer la couverture territoriale de dispositifs de vidéoprotection au regard du contexte actuel.

La commission a majoritairement émis un avis de principe favorable pour travailler ce dossier.

Une 1^{ère} rencontre avec l'adjudant de gendarmerie Etlin, référent départemental pour la vidéoprotection, a permis avant tout d'en définir les objectifs : augmentation de la dissuasion et aide au traitement judiciaire des dossiers, et par ailleurs d'évoquer les modalités de mise en place d'un tel dispositif.

L'expérience de communes déjà dotées est abordée tout comme la nécessité de ne pas faire de confusion entre l'objectif spécifique de la vidéoprotection et les missions de la gendarmerie.

Une information est par ailleurs communiquée quant aux garanties dans l'utilisation très réglementée et contrôlée des données.

Des avis très divergents sont assez longuement échangés, des alternatives évoquées.

Il est proposé de créer un groupe de travail pour réfléchir sur l'opportunité même d'un tel projet à Chef Boutonne et d'objectivement déterminer les enjeux, la méthodologie à employer pour traiter ce dossier.

Jean Waroux pense que des précisions sont nécessaires avant toute décision. Le rôle d'élu est d'apporter un plus à la population. Est-ce que ce projet répond à un besoin de sécurisation de certains lieux, aux attentes du plus grand nombre d'administrés ? Ce groupe de travail devra œuvrer à apporter des réponses.

Après discussion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- **de se prononcer sur l'idée même de la vidéoprotection : 17 élus sont favorables, 7 sont contre, 1 s'abstient**
- **de composer le groupe d'élus évoqué pour travailler aux côtés du Maire et de Jean Waroux et de Stéphane Petit. Christelle Biet, Patricia Dufour, christian Goujeau, Angélique Boursier, Sophie Robion, Pascal Truteau et Christian Aubert sont volontaires.**

BILAN DES INVESTISSEMENTS DU 4^{EME} TRIMESTRE 2023

Le Maire présente ce sujet

Comme chaque fin de trimestre, le bilan des investissements effectués dans le cadre de l'autorisation accordée au Maire est présenté.

Le montant des devis ainsi validés en concertation avec le bureau municipal, est respectivement de 18 209.16 € TTC sur le budget de la commune et de 3 192.10 € sur le budget Spic du réseau de chaleur.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Annie GONNORD en charge de l'animation locale précise que comme chaque année, une rencontre est organisée avec l'ensemble des associations de la commune pour échanger et envisager la saison. Elle aura lieu le 5 Février 2024.

Sophie ROBION en charge des Ressources Humaines indique que la commune est en cours de recrutement pour l'accueil d'un apprenti au service de Gestion des Espaces Publics (GEP)

Patrick PETIT en charge des travaux communaux, dresse le détail des réalisations en cours sur la commune. Il indique par ailleurs, que les 100 sapins récoltés dans le cadre de la campagne menée par la commune seront broyés par les services communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 23h15 :

- Angélique Boursier est nommée conseillère déléguée pour la coordination du journal, l'organisation des missions des élus référents et du suivi des livrets d'accueil (actualisation et distribution).

Le nombre de conseiller délégué est maintenu à 7 du fait du départ de son de la commune et donc du retrait, à sa demande, de la délégation confiée à Helen Ace.

- le Syndicat4B a informé la collectivité, de la volonté de Veolia d'anticiper la fin du contrat de concession au 31.12.2024 – ce sujet fera l'objet d'un échange à l'occasion de la réunion trimestrielle entre les 3 entités.

- La loi 3DS comporte parmi les mesures de simplification de l'action publique, l'existence d'une base de données d'adressage. Un gros travail de géolocalisation des adresses, représentant environ 350 heures à y consacrer, doit donc être mené pour corriger les erreurs et préparer une base adresse locale (BAL) dans la base adresse nationale (BAN) sur le portail national adresse.data.gouv.fr. Une discussion est en cours avec la Poste qui propose de réaliser cette mission pour la collectivité .

- Le Maire remercie les élus et les nombreux habitants, pour leurs présences aux cérémonies des vœux organisées dans chaque commune historique

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le vingt deux Janvier deux mille vingt-quatre.

Le secrétaire de séance
Rodolphe FOURRE

Le Maire
Fabrice MICHELET